



Guide pour la certification en matière d'accessibilité de la FRH

v 4.0 (janvier 2024)

Table des matières

Qu'est-ce que le RHFAC?	3
Pourquoi évaluer et certifier?	4
Quels types de sites peuvent faire l'objet d'une évaluation?	6
Aperçu : 6 étapes pour obtenir la certification	7
Étapes détaillées : Marche à suivre pour faire faire une évaluation et obtenir une certification	8
Étape 1 : Créer le compte de l'organisme.....	8
Étape 2 : Faire l'inscription du ou des sites	9
Étape 3 : Trouver une personne spécialiste du Programme RHFAC pour effectuer l'évaluation	10
Étape 4 : Soumettre l'évaluation pour décision	10
Étape 5 : Recevoir et célébrer la certification	11
Étape 6 : Conserver la certification.....	12
Frais	13
Merci!	15
Annexe A : Glossaire	16
Annexe B : Portée des évaluations	20
Sites de propriétaires	20
Sites de locataires	20
Rénovations majeures	21
Annexe C : Niveaux et exigences de certification	22
Conditions préalables à la certification	23
Conditions préalables à la certification OR.....	23
Annexe D : Sondage d'évaluation du RHFAC	24
Au sujet du Programme RHFAC version 4.0	25
Annexe E : Collecte de données pour les évaluations	26
Sites existants : Collecte de données par des visites sur place	26
Sites en pré-construction : Collecte de données grâce à l'examen de plans	28
Annexe F : Demande d'examen du résultat d'évaluation	29

Qu'est-ce que le RHFAC?

La Certification en matière d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen (RHFAC) offre aux propriétaires et/ou exploitants de bâtiments un cadre holistique, pratique et axé sur les personnes pour mesurer l'accès réel, créer une feuille de route pour l'amélioration et célébrer leur engagement à faire de leurs lieux des endroits accessibles à tout le monde.

Le programme RHFAC est un programme unique qui :

- **mesure le niveau d'accès réel d'un site** sur la base de l'expérience holistique des personnes ayant des handicaps variés touchant la mobilité, la vision, l'ouïe et l'expérience neurologique.
- **fournit une feuille de route pour améliorer l'accessibilité** par le biais d'un sondage d'évaluation interactif qui utilise une méthodologie et un langage communs pour appuyer l'analyse, le rapport et la prise de décision.
- **reconnaît publiquement l'engagement d'un organisme** envers l'accessibilité par une certification officielle : la « certification en matière d'accessibilité de la FRH » ou la « certification OR en matière d'accessibilité de la FRH ».



Pourquoi évaluer et certifier?

1. Démontrer votre leadership en donnant la priorité aux personnes.

- Intégrez la perspective du handicap et de l'accessibilité à vos initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DÉI) en créant des lieux inclusifs pour les personnes de toutes les capacités.
- Intégrez des mesures d'accès crédibles et mesurables dans le « S » de votre rapport environnemental, social et de gouvernance (ESG).
- Mettez en avant votre leadership en matière d'accès et d'inclusion par le biais de l'étiquetage, de trousseaux d'outils de marketing et d'autres ressources qui racontent votre récit.

2. Obtenir un avantage concurrentiel en attirant des gens qui visitent, du personnel et une clientèle plus diversifiés.

- Tirez parti du revenu disponible considérable que les personnes ayant un handicap, leur famille, leurs amis et leurs amis contrôlent – soit 538,5 milliards de dollars au Canada!¹
- Augmentez l'impact de l'entreprise. Les organismes signalent que les améliorations de l'accessibilité se traduisent par un confort accru et une durée de séjour plus longue pour toutes les personnes qui utilisent les bâtiments, ce qui stimule considérablement les ventes au détail.



¹ Le Conference Board du Canada, [Milieux de travail et environnements accessibles : un exercice rentable](#), 23 février 2018.

- Élargissez votre pépinière de talents en favorisant un environnement de travail où les personnes ayant un handicap – un groupe démographique dévoué, mais largement sous-employé – peuvent contribuer au milieu de travail et où le personnel peut donner le meilleur de lui-même.

3. Préparer l'avenir de vos bâtiments dans un monde qui évolue rapidement.

- Restez à la pointe de l'innovation grâce à l'évolution du programme RHFAC et à l'intégration des technologies émergentes, pour ainsi garantir l'accessibilité permanente de vos bâtiments.
- Anticipez proactivement les changements législatifs et les demandes d'accès accrues d'une population vieillissante en remplaçant les normes minimales du code par l'approche centrée sur les personnes du programme RHFAC.
- Réduisez au minimum les travaux de rénovation coûteux et nuisibles à l'environnement en intégrant les questions d'accessibilité dès la phase de conception des nouveaux projets. Construire conformément à la norme OR du programme RHFAC n'a augmenté le coût du projet que de 1 %, ce qui démontre l'efficacité d'une planification et d'une conception proactives et réfléchies.²

4. Découvrir l'accès réel de votre (vos) bâtiment(s) et gérer efficacement les améliorations en matière d'accessibilité.

- Renseignez-vous sur l'accessibilité de votre bâtiment en prenant peu de risques – les résultats de l'évaluation sont confidentiels, sauf si vous décidez de les rendre publics.
- Recueillez des données normalisées sur l'accessibilité de vos bâtiments, indépendamment des codes de construction applicables, en utilisant la méthodologie et le langage communs du programme RHFAC.
- Utilisez le Registre du Programme RHFAC (en ligne) pour recueillir, stocker et exporter des données afin d'éclairer la prise de décisions sur les stratégies et les investissements en matière d'accessibilité. Effectuez le suivi des améliorations de l'accessibilité dans l'ensemble de votre gamme de bâtiments, et ce, de manière mesurable et méthodique.

² HCMA Architecture + Design, [RHFAC Cost Comparison Feasibility Study](#) (Étude de faisabilité – Comparaison des coûts pour le programme RHFAC), janvier 2020.

Quels types de sites peuvent faire l'objet d'une évaluation?

On peut évaluer les sites publics, commerciaux et collectifs d'habitation (ou leurs plans de construction, s'ils sont en phase de conception ou en cours de construction).

- Au nombre des sites commerciaux, on trouve, mais sans s'y limiter, les magasins et boutiques de vente au détail, les centres commerciaux, les bureaux et les sites de l'industrie légère.
- Au nombre des sites publics, on trouve, mais sans s'y limiter, les écoles, les centres de loisirs, les pistes et sentiers de l'avant-pays.
- Au nombre des sites collectifs d'habitation, on trouve, mais sans s'y limiter, les unités d'habitation en copropriété et les endroits communs partagés. Les maisons unifamiliales ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation.

Les locataires qui occupent une partie d'un bâtiment peuvent faire évaluer séparément leur espace loué. Les rénovations importantes peuvent également faire l'objet d'une évaluation distincte. Voir l'annexe B : **Portée des évaluations** pour obtenir de plus amples détails.



Aperçu : 6 étapes pour obtenir la certification

1

Étape 1 : Créer le compte de l'organisme

Créez le compte de votre organisme dans le Registre du Programme RHFAC, à l'adresse <https://Registry.RickHansen.com> (en anglais).

2

Étape 2 : Faire l'inscription du ou des sites

Inscrivez le(s) site(s) que vous souhaitez faire évaluer et accédez au sondage interactif d'évaluation du Programme RHFAC après avoir payé les frais d'inscription.

3

Étape 3 : Trouver une personne spécialiste du Programme RHFAC pour effectuer l'évaluation

Retenez les services d'une personne spécialiste du Programme RHFAC en vous servant du [Répertoire des spécialistes du Programme RHFAC](#) (en anglais) pour effectuer votre évaluation. Les spécialistes du Programme RHFAC travaillent de manière indépendante et fixent leurs propres tarifs.

4

Étape 4 : Soumettre l'évaluation pour décision

Votre spécialiste du Programme RHFAC soumettra pour décision l'évaluation de votre site, quand il est prêt à être certifié. Le processus de décision commence après le paiement des frais pour le processus de décision et prend jusqu'à 20 jours ouvrables.

5

Étape 5 : Recevoir et célébrer la certification

Recevez par courriel un avis quand vos résultats sont prêts dans le Registre du Programme RHFAC. Si votre site est certifié, c'est le moment de célébrer cette étape. S'il ne l'est pas, servez-vous de votre évaluation pour en tirer des enseignements en vue d'apporter des améliorations.

6

Étape 6 : Conserver votre certification

Conservez la certification de votre site pendant 10 ans en maintenant votre abonnement annuel actif au Registre du Programme RHFAC et en remplissant un questionnaire annuel pour confirmer qu'il n'y a pas eu de changements structurels majeurs.

Étapes détaillées : Marche à suivre pour faire faire une évaluation et obtenir une certification

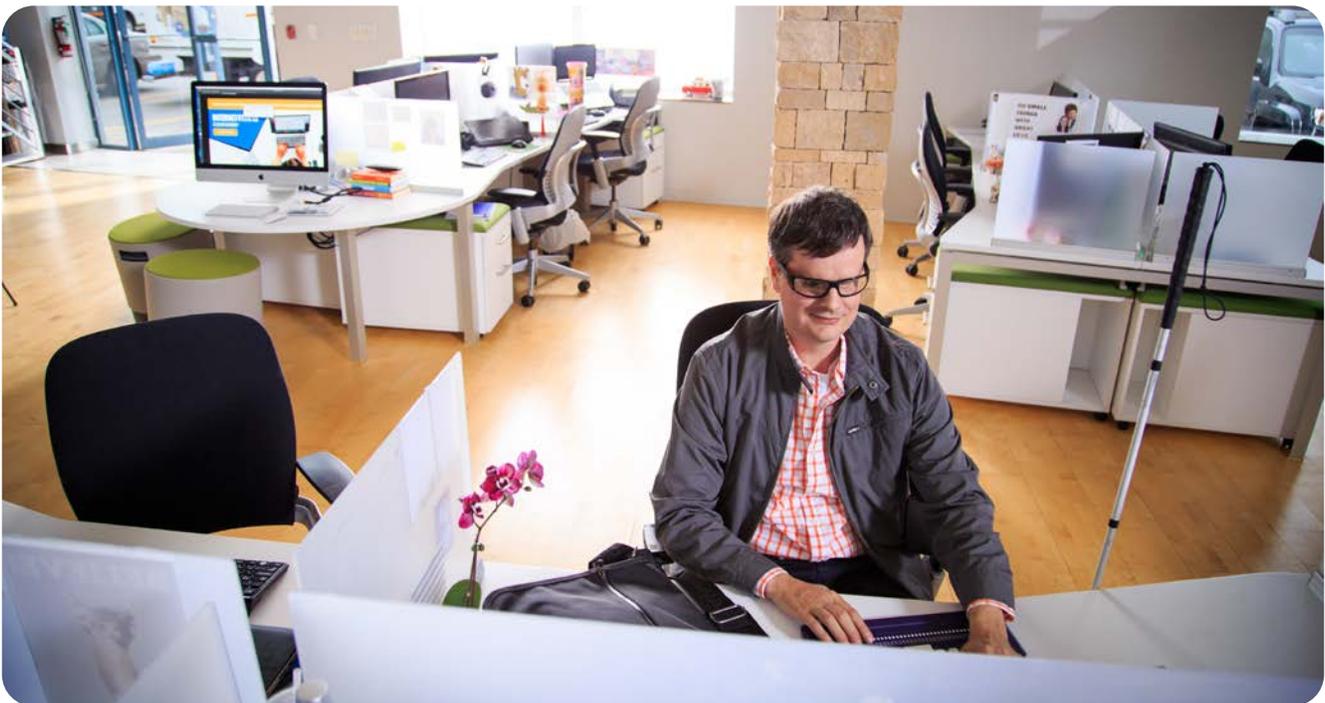
1

Étape 1 : Créer le compte de l'organisme

Si votre organisme n'est pas déjà inscrit au Registre du Programme RHFAC, créez un compte d'organisme dans le Registre du Programme RHFAC à l'adresse suivante <https://Registry.RickHansen.com> (en anglais). Ce compte sert de plateforme centrale pour les évaluations et les utilisatrices et utilisateurs de votre organisme. La personne qui le crée assume automatiquement le rôle de gestionnaire de l'organisme, mais ce rôle peut être transféré au besoin.

La personne qui administre le Registre du Programme RHFAC examinera et vérifiera les détails du compte de votre organisme. En cas de problème, comme un compte en double, on communiquera avec vous dans les 1 à 2 jours ouvrables.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur l'utilisation du Registre du Programme RHFAC, reportez-vous aux guides d'utilisation et aux didacticiels offerts dans le Registre du Programme RHFAC.



2

Étape 2 : Faire l'inscription du ou des sites

Inscrivez le(s) site(s) que vous souhaitez faire évaluer et certifier, en faisant la distinction entre :

- **un site existant** : Un site construit, utilisé ou accompagné d'un permis d'occupation et
- **un site en pré-construction** : Site en phase de conception ou en cours de construction sans permis d'occupation.

Accédez au sondage interactif d'évaluation du Programme RHFAC après avoir payé les frais d'inscription. Cet outil vous permet de visualiser, de saisir des pointages préliminaires et de prendre des notes sur plus de 500 caractéristiques de l'environnement bâti susceptibles d'être évaluées. Il vous fournit des explications et des conseils de conception, un tableau de bord récapitulatif pour de l'information de haut niveau, un pointage en temps réel et une collaboration avec votre spécialiste du Programme RHFAC ainsi que des capacités d'exportation de données pour une analyse approfondie.

L'inscription du site vous permet de verrouiller la version du sondage d'évaluation pour votre site. Après la construction de votre site et qu'il reçoit un permis d'occupation, il peut être évalué avec la même version du sondage d'évaluation dont vous vous êtes servi au moment de la pré-construction, pourvu qu'elle soit encore active.

Vous pouvez également profiter gratuitement de notre [trousse d'outils pour viser la certification du Programme RHFAC](#) (en anglais) pour annoncer votre engagement en faveur de l'accessibilité par l'intermédiaire de suggestions de textes pour les infolettres et les médias sociaux, d'images et de modèle d'un communiqué.

3

Étape 3 : Trouver une personne spécialiste du Programme RHFAC pour effectuer l'évaluation

Pour soumettre une évaluation pour décision et recevoir une certification, vous devez retenir les services d'une personne spécialiste du Programme RHFAC. Ces personnes, formées à la méthodologie du Programme RHFAC, sont les seules autorisées à soumettre des évaluations pour décision.

Les spécialistes du Programme RHFAC travaillent de manière indépendante et fixent leurs propres tarifs. Choisissez-en une dans le [Répertoire des spécialistes du Programme RHFAC](#) (en anglais) et communiquer directement avec elle pour confirmer sa disponibilité et ses honoraires. **On vous recommande fortement de retenir rapidement les services de votre spécialiste du Programme RHFAC.**

Selon si votre site est un site existant ou un site en pré-construction, votre spécialiste du Programme RHFAC effectuera une visite sur place ou examinera les plans de construction afin de recueillir les renseignements nécessaires pour réaliser le sondage d'évaluation. **Voir l'annexe E : Collecte de données pour les évaluations pour obtenir de plus amples renseignements.**

4

Étape 4 : Soumettre l'évaluation pour décision

Après que la personne spécialiste du Programme RHFAC a rempli le sondage d'évaluation, elle soumet l'évaluation pour décision. Attendez-vous à recevoir un courriel confirmant la soumission de votre évaluation et vous invitant à payer les frais pour le processus de décision.

Une personne membre du comité de décision du Programme RHFAC examinera et approuvera votre évaluation dans les 20 jours ouvrables après la réception des frais pour le processus de décision. Votre spécialiste du Programme RHFAC doit être disponible pour répondre aux questions de la personne membre du comité.

5

Étape 5 : Recevoir et célébrer la certification

Après la décision, vous recevrez par courriel un avis vous permettant de consulter vos résultats dans le Registre du Programme RHFAC. Vous pourrez visualiser et exporter le sondage d'évaluation rempli et consulter un résumé de l'évaluation qui souligne les principaux domaines de réussite et d'amélioration.

Si votre site obtient la certification, félicitations! Une lettre de certification téléchargeable se trouvera dans le Registre du Programme RHFAC. Pour célébrer et mettre en valeur votre réussite :

- **affichez publiquement en ligne votre site dans le Registre du Programme RHFAC.** Le profil de votre site, son niveau de certification et son pointage d'évaluation seront accessibles au public dans le Registre du Programme RHFAC.
- **servez-vous de notre trousse d'outils de marketing :** Téléchargez gratuitement notre [trousse d'outils de marketing du Programme RHFAC](#) (en anglais) qui contient des badges de certification numériques et des modèles de texte pour les médias sociaux, les infolettres, les communiqués et bien plus encore!
- **commandez et installez l'emblématique [plaque du Programme RHFAC](#) à votre site :** Moyennant un supplément, vous pouvez commander une plaque du Programme RHFAC par l'intermédiaire de notre fournisseur tiers du Registre du Programme RHFAC. Les plaques sont offertes en anglais et en français et comprennent des caractères en braille et en relief.

Même si votre site n'a pas obtenu la certification, vous pouvez être fière et fier d'avoir fait un pas vers un accès réel. Votre évaluation vous fournit des renseignements précieux qui vous permettront d'améliorer votre démarche en matière d'accessibilité.

Voir l'**annexe C : Niveaux et exigences de certification** pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences de certification.

6

Étape 6 : Conserver votre certification

Conservez votre certification active pendant jusqu'à 10 ans* à compter de la date anniversaire de votre certification initiale. Pour conserver votre certification, vous devez :

- 1. avoir une inscription active au Registre du Programme RHFAC :** À compter du 1er avril 2025, vous devrez payer une cotisation annuelle pour que votre abonnement reste actif.
- 2. remplir un questionnaire annuel :** À la date anniversaire de votre certification, remplissez un bref questionnaire pour confirmer :
 - a.** qu'il n'y a pas eu de modifications structurelles ou de rénovations majeures à un site existant, ni de changements importants dans la conception d'un site en phase de pré-construction et
 - b.** que le site satisfait encore à toutes les conditions préalables à la certification en lieu et place de l'évaluation originale.

Tout changement déclaré fera l'objet d'une enquête par une personne membre du comité de décision du Programme RHFAC. Le Programme RHFAC se réserve le droit de retirer la certification à sa discrétion et/ou d'effectuer un audit aux frais de l'organisme.

*La certification pour les sites en pré-construction expire lorsque le bâtiment reçoit un permis d'occupation. Pour faire certifier le bâtiment nouvellement construit, vous devez procéder à une nouvelle évaluation de site existant.



Fees

Frais	Montant (\$ CA)	Que comprennent les frais?
Frais d'inscription	500 \$	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accès immédiat au sondage interactif d'évaluation du Programme RHFAC ✓ Possibilité de verrouiller la version du sondage d'évaluation pour votre site <p>Payables sur le site du Registre du Programme RHFAC au moment de l'inscription du site.</p>
Frais d'adhésion annuel	240 \$	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accès l'année durant au sondage interactif d'évaluation du Programme RHFAC ✓ Possibilité de soumettre l'évaluation pour décision ✓ Possibilité de conserver la certification pendant jusqu'à 10 ans (sous conditions) <p>Payable sur le site du Registre du Programme RHFAC le 1er avril de chaque année (à partir du 1er avril 2025).</p>
Frais des spécialistes du Programme RHFAC	Tarifs de l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Services pour effectuer la visite sur place / l'examen des plans et soumettre l'évaluation pour décision <p>Payables directement à votre spécialistes du Programme RHFAC selon les tarifs individuels et l'étendue des travaux</p>

Frais	Montant (\$ CA)	Que comprennent les frais?
Frais pour le processus de décision	Sites en pré-construction – 1 250 \$ Site existant – 1 850 \$ avant le 30 juin 2024 2 500 \$ à compter du 1er juillet 2024	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Évaluation validée par une personne membre du comité de décision du Programme RHFAC ✓ Certification pour vous permettre de publier vos réalisations, d'en rendre compte et de les mettre en valeur <p>Payable sur le site du Registre du Programme RHFAC quand votre spécialiste du Programme RHFAC soumet votre évaluation pour décision</p>
Plaques (facultatives)	741,99 \$, taxes applicables en sus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une plaque emblématique du Programme RHFAC à mettre fièrement en valeur à votre site certifié <p>Payables directement à un fournisseur tiers inscrit au Registre du Programme RHFAC</p>

Merci

Nous vous remercions de faire un grand pas vers l'amélioration de l'accessibilité de votre bâtiment et de créer un monde plus inclusif pour tout le monde, partout.

Grâce à des organismes comme le vôtre, des personnes ayant diverses capacités peuvent rêver d'un avenir plus inclusif et accessible.



Annexe A : Glossaire

Accès véritable	Un accès véritable se concentre sur satisfaire aux besoins réels en matière d'accessibilité de toutes les personnes qui l'utilisent, peu importe leurs capacités. Il met l'accent sur l'évaluation de l'expérience globale des gens plutôt que sur les seules caractéristiques d'accès physique, et ce, afin de reconnaître que l'accessibilité concerne l'ensemble de l'expérience, et pas seulement des éléments individuels. Autrement dit, quand on parle d'accessibilité, le tout est supérieur à la somme de ses parties.
Administratrice ou administrateur du Registre	Membre du personnel du Programme RHFAC qui fournit une aide aux gens qui se servent du Registre du Programme RHFAC.
Agrandissement	Un site existant auquel se sont ajoutés de nouveaux mètres carrés.
Certification en matière d'accessibilité de la FRH	Niveau de certification qui s'applique à un site existant qui, après décision, satisfait aux conditions préalables de certification et obtient une note d'évaluation d'au moins 60 %.
Certification OR en matière d'accessibilité de la FRH	Niveau de certification qui s'applique à un site existant qui, après décision, satisfait aux conditions préalables de certification OR et obtient une note d'évaluation d'au moins 80 %.
Certification OR pré-construction en matière d'accessibilité de la FRH	Niveau de certification qui s'applique à un site en pré-construction qui, après décision, satisfait aux conditions préalables de certification OR et obtient une note d'évaluation d'au moins 80 %.

Certification pré-construction en matière d'accessibilité de la FRH	Niveau de certification qui s'applique à un site en pré-construction qui, après décision, satisfait aux conditions préalables de certification et obtient une note d'évaluation d'au moins 60 %.
Compte de l'organisme	Compte qui sert de plateforme centrale pour les évaluations et les utilisatrices et utilisateurs de votre organisme dans le Registre du Programme RHFAC.
Conception universelle	Conception des produits et environnements qui sont accessibles par tout le monde, dans la mesure du possible, sans que des mesures d'adaptation ou une conception spécialisée ne soient nécessaires.
Gestionnaire de l'organisme	Personne qui utilise le Registre du Programme RHFAC qui dispose de privilèges administratifs et qui est chargée de gérer le compte de l'organisme, ce qui comprend la modification des détails de l'organisme ainsi que l'invitation et l'approbation de collègues à se joindre au compte de l'organisme.
Note d'évaluation	Total des points obtenus divisé par le nombre total de points possible dans le sondage d'évaluation du Programme RHFAC, exprimé en pourcentage.
Portée de l'évaluation	Définit les éléments compris dans l'évaluation du Programme RHFAC, qui est basée sur les renseignements au sujet du site et l'utilisation prévue. Toute zone exclue doit être justifiée par la personne spécialiste du Programme RHFAC.

Prise de décision	Il s'agit du processus de révision par une personne membre du comité de prise de décision afin de veiller à l'exactitude et la vraisemblance des renseignements d'évaluation soumis par la personne spécialiste du Programme FRHAC. Après l'approbation par cette tierce partie, les clientes et clients reçoivent les résultats de leur évaluation et, si elles ou ils y sont admissibles, la certification du site.
Redéveloppement	Modifications importantes de la configuration structurelle intérieure d'un site.
Registre du Programme RHFAC	Le registre du Programme RHFAC (https://Registry.RickHansen.com) (en anglais) est une plateforme en ligne qui permet de gérer et de soumettre les évaluations des sites, de prendre des décisions au sujet des sites et de mettre en valeur les sites certifiés. Le Registre du Programme RHFAC est une plateforme en ligne qui facilite le processus d'évaluation et de certification. Plus particulièrement, le Registre sert à gérer les évaluations de sites et à consigner les notes attribuées et les résultats de la certification de même qu'à mettre en vedette les sites qui ont obtenu une certification du Programme RHFAC (si les clientes et les clients ont choisi d'afficher publiquement leurs résultats).
Répertoire des spécialistes du Programme RHFAC	Liste en ligne intitulée Répertoire des spécialistes du Programme RHFAC (en anglais) qui permet aux organismes de trouver les spécialistes du Programme RHFAC en règle de et communiquer avec elles et eux.
Résumé de l'évaluation	Le résumé de l'évaluation est un rapport rédigé par la personne spécialiste du Programme RHFAC qui met en évidence les principales réussites et les principales améliorations nécessaires d'un site en fonction des résultats du sondage d'évaluation du Programme RHFAC.

Site	Bâtiment commercial public ou immeuble collectif d'habitation, y compris leur environnement extérieur, ou sentier/piste. Les sites peuvent être évalués comme sites « existants » ou « en pré-construction ».
Site en pré-construction	Site en phase de conception ou en cours de construction sans permis d'occupation.
Site existant	Un site construit, utilisé ou accompagné d'un permis d'occupation.
Sondage d'évaluation du Programme RHFAC	Questionnaire qu'utilisent les spécialistes du Programme RHFAC pour évaluer plus de 500 caractéristiques de l'environnement bâti d'un site, pour déterminer la note d'évaluation.
Spécialiste du Programme RHFAC	Personne autorisée à effectuer des évaluations du Programme RHFAC. Les spécialistes du Programme RHFAC doivent réussir la formation et l'examen requis ainsi que rester en règle pour soumettre des évaluations pour décision.
Visite au site	Visite à prévoir avec une personne spécialiste du Programme RHFAC qui recueillera des renseignements afin d'évaluer un site existant, y compris en prenant des photographies, des mesures et des notes.

Annexe B : Portée de l'évaluation

La portée de l'évaluation définit les éléments compris dans l'évaluation du Programme RHFAC, qui est basée sur les renseignements au sujet du site et l'utilisation prévue. Toute zone exclue doit être justifiée par la personne spécialiste du Programme RHFAC. Des facteurs comme la propriété, la location et les rénovations importantes peuvent influencer sur la portée d'une évaluation.

Sites de propriétaires

Si vous êtes propriétaire d'un site, vous devez déterminer toutes les aires sous votre contrôle que voulez faire évaluer. Le site devrait :

- comprendre tous les endroits auxquels les membres du public et du personnel ont accès et
- exclure les zones d'accès restreint (p. ex., chaufferie, zones présentant un danger biologique, etc.).

Remarque : Les lieux loués peuvent être exclus si les locataires ont la responsabilité et le contrôle de ces espaces au lieu du propriétaire.

Sites de locataires

Si vous êtes locataire, vous devez donner les renseignements sur le lieu que vous louez et les aires communes connexes à évaluer, y compris :

- toutes les zones auxquelles les membres du public et du personnel ont accès, au sein du lieu loué.
- l'entrée accessible la plus proche (peut comprendre le stationnement s'il y en a un) et le trajet le plus direct de l'entrée au lieu loué.
- les installations sanitaires accessibles les plus proches et le trajet le plus direct depuis le lieu loué, si ces installations sont situées à l'extérieur du lieu loué.
- les voies d'issue de secours les plus directes depuis le lieu loué.

Si une ou un locataire occupe tout le site, toutes les zones seront considérées comme des aires communes et doivent donc être incluses dans l'évaluation.

Rénovations importantes

Les rénovations importantes apportées à un bâtiment existant peuvent être évaluées séparément en vertu du Programme RHFAC s'il s'agit d'un agrandissement ou d'un réaménagement. Si vous évaluez une rénovation importante, toutes les aires et tous les éléments qui seront utilisés doivent être inclus. Cela signifie que la portée de l'évaluation d'un site avec rénovations majeures peut comprendre plus que la zone rénovée, soit :

- toutes les commodités et installations qui devraient être utilisées du site rénové.
- l'entrée accessible la plus proche (peut comprendre le stationnement s'il y en a un) et le trajet le plus direct de l'entrée à la zone rénovée.
- chemins d'accès à la zone rénovée.
- les installations sanitaires accessibles les plus proches et le trajet le plus direct depuis la zone rénovée, si ces installations sont situées à l'extérieur de la zone rénovée.
- les voies d'issue de secours les plus directes depuis la zone rénovée.

Remarque : Les améliorations apportées au site, comme l'ajout d'une nouvelle aire de réception accessible et de sièges dans le hall d'entrée d'une tour de bureaux, ne sont pas considérées comme un redéveloppement aux fins de l'attribution d'une note distincte du Programme RHFAC.



Annexe C : Niveaux et exigences de certification

Il existe deux niveaux de certification : la **certification en matière d'accessibilité de la FRH** et la **certification OR en matière d'accessibilité de la FRH**. On détermine le niveau de certification d'un site selon :

1. s'il satisfait aux conditions préalables à la certification et aux conditions préalables à la certification OR et
2. s'il obtient une note d'évaluation minimale au sondage d'évaluation.

Les sites en pré-construction suivent les mêmes exigences et peuvent recevoir la **certification pré-construction en matière d'accessibilité de la FRH** ou la **certification OR pré-construction en matière d'accessibilité de la FRH**.

Niveau de certification	Note d'évaluation	Conditions préalables à la certification	Conditions préalables à la certification OR
Certification OR en matière d'accessibilité de la FRH Certification OR pré-construction en matière d'accessibilité de la FRH	80 % et plus		
Certification en matière d'accessibilité de la FRH	80 % et plus		
Certification pré-construction en matière d'accessibilité de la FRH	60 % à 79 %		
Pas certifié	0 à 100 % et plus		

Conditions préalables à la certification

Pour obtenir une certification, un site doit :

- avoir une entrée publique accessible et
- offrir l'accès à tous les espaces fonctionnels clés.

Conditions préalables à la certification OR

Pour obtenir une certification OR en matière d'accessibilité de la FRH, un site doit :

- avoir au moins une place de stationnement accessible réservée, si un stationnement est offert aux personnes qui utilisent le site.
- offrir l'accès aux transports en commun, si le site est dans une région que desservent les transports en commun.
- comporter au moins une voie accessible vers l'entrée du bâtiment ou le début du sentier et dans tout l'immeuble ou sur tout le sentier.
- avoir une entrée principale accessible pour les membres du public et du personnel (s'il s'agit d'entrées séparées).
- comporter un ascenseur ou un élévateur que tous peuvent emprunter pour accéder à tous les étages.
- avoir au moins une toilette universelle.
- posséder des systèmes d'urgence ayant des alarmes visuelles et sonores dans les aires publiques et privées.
- mettre en place des stratégies de signalisation pour faciliter la navigation partout au site.
- avoir des systèmes d'avertissement de sécurité, comme des indicateurs d'attention tactiles au haut des escaliers et des caractéristiques repérables à l'aide d'une canne, s'il y a des dangers en surplomb ou en saillie le long de la voie de circulation.
- inclure des indicateurs tactiles sur les panneaux d'identification des salles permanentes.
- prévoir des technologies de sonorisation assistée et d'aide à la communication, si cela est nécessaire au site.
- assurer l'accessibilité des principales installations fonctionnelles du site.
- avoir au moins un logement accessible ou adaptable pour chaque type de logement offert (p. ex., studio, 1 chambre, etc.), s'il s'agit d'un immeuble collectif d'habitation.

Annexe D : Sondage d'évaluation du Programme RHFAC

Le Sondage d'évaluation du Programme RHFAC est le questionnaire qu'utilisent les spécialistes du Programme RHFAC pour évaluer plus de 500 caractéristiques de l'environnement bâti d'un site, pour déterminer la note d'évaluation. Le sondage est élaboré par un grand groupe de parties prenantes, y compris des principaux organismes qui représentent ou défendent les personnes ayant un handicap; un comité technique qui regroupe des spécialistes de l'environnement bâti; et un comité consultatif composé de propriétaires et de gestionnaires de bâtiments, d'urbanistes de municipalité et de locataires de grands locaux.

La version de l'évaluation du Programme RHFAC est mise à jour au moins tous les 5 ans pour rester en phase avec l'innovation, la législation et les pratiques exemplaires. Les versions du sondage d'évaluation à ce jour sont les suivantes :

Version	Date de lancement	Date limite d'inscription du site	Date limite des décisions finales
v1.0	Septembre 2017	Octobre 2018	Août 2019
v2.0	Avril 2018	Septembre 2020	Mars 2021
v3.0	Mai 2020	Juin 2024	Mai 2030
v4.0	Janvier 2024	À déterminer	Janvier 2034

Au sujet du Programme RHFAC version 4.0

La dernière version, « RHFAC v4.0 », comprend :

- la contribution de personnes ayant un handicap et de leurs représentantes ou représentants, de spécialistes du Programme RHFAC, de spécialistes et de personnes dirigeantes de l'industrie, au moyen d'une approche collaborative, par le biais d'une représentation au sein du sous-comité technique du Programme RHFAC et de spécialistes en la matière.
- l'identification et l'explication des caractéristiques de l'environnement bâti qui profitent aux communautés de l'ouïe, de la vision, de mobilité et de neurodivergences.
- une approche plus accessible pour les personnes qui utilisent le Programme, grâce à un langage simple.
- l'intégration des tendances émergentes, de la recherche universitaire et des innovations technologiques.
- de nouveaux avancements de l'environnement réglementaire en matière d'accessibilité, y compris les normes et les pratiques exemplaires.
- un cadre adaptable et flexible qui peut être appliqué à l'échelle internationale, partout.



Accès des véhicules



Approche extérieure et entrée



Circulation à l'intérieur



Services et environnement intérieurs



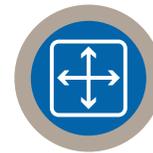
Installations sanitaires



Orientation et signalisation



Systèmes d'urgence



Autres utilisations des lieux



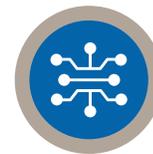
Unités résidentielles



Sentiers et voies d'accès



Environnements favorables à l'esprit



Technologie et innovation

Annexe E : Collecte de données pour les évaluations

Votre spécialistes du Programme RHFAC recueillera des renseignements au sujet de votre site afin d'effectuer votre évaluation et de la soumettre pour décision. La collecte des données varie selon que l'évaluation porte sur un site existant ou sur un site en pré-construction.

Sites existants : Collecte de données par des visites sur place

Pour les évaluations de sites existants, votre spécialiste du Programme RHFAC effectuera une visite sur place afin de recueillir les données au sujet du site. Vous trouverez ci-dessous ce à quoi vous pouvez vous attendre en gros et la manière de vous préparer à la visite.

AVANT la visite sur place, fournissez ce qui suit à votre spécialiste du Programme RHFAC :

- Le nom d'une personne-ressource sur place qui sera disponible pour permettre l'accès au site et répondre à toutes les questions relatives au site qui surviendront pendant et après la visite sur place, le cas échéant
- Toute information générale pertinente au sujet du site, y compris de l'informations sur les gens qui l'utilisent et l'utilisation typique des lieux/installations ainsi que l'historique de construction et de modernisation du site
- Des exemplaires des plans de situation et des dessins de bâtiments, si possible.
- Toute information concernant les exigences d'habilitation de sécurité ou de conditions d'accès au site (p. ex., badge d'entrepreneur, inscription, etc.) pour permettre l'accès à toutes les zones du site comprises dans la portée de l'évaluation
- La permission du propriétaire de l'immeuble avant le début de l'évaluation, et ce, si vous êtes locataire
- Les plans détaillés des différentes unités résidentielles et l'accès physique à chaque option de plan d'étage, si vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'une société de copropriété ou d'un immeuble collectif d'habitation

- Toute information au sujet du sentier, le cas échéant, comme sa longueur (km), son nom, son type de surface (p. ex., pavé, agrégat dur, gravier), l'équipement qui le dessert spécifiquement et une brève justification, ses plans sur lesquels sont indiqués les points de départ et d'arrivée, la longueur et les commodités ainsi que la carte des courbes qui indique la pente

Remarque : On recommande d'informer à l'avance l'ensemble du personnel du site qu'une personne spécialiste du Programme RHFAC sera sur place pour procéder à une évaluation.



Votre spécialiste du Programme RHFAC confirmera ce qui suit :

- Renseignements relatifs à la visite sur place et à la portée prévue du processus d'évaluation
- Estimation du temps prévu pour réaliser l'évaluation (p. ex., visite sur place et soumission de l'évaluation au Registre du Programme RHFAC) en fonction de la taille et de la complexité du site

PENDANT la visite sur place, votre spécialiste du Programme RHFAC :

- recueillera des renseignements pour remplir le sondage d'évaluation du Programme RHFAC.
- utilisera des instruments de mesure simples (p. ex., ruban à mesurer, photomètre, inclinomètre, etc.).
- prendra des photographies qui seront soumises pour décision (ces photos ne seront pas rendues publiques).

APRÈS la visite sur place, votre spécialiste du Programme RHFAC :

- remplira le sondage d'évaluation du Programme RHFAC pour le Registre du Programme RHFAC à l'aide des renseignements recueillis pendant la visite sur place.
- soumettra l'évaluation pour décision.
- répondra à tout problème soulevé pendant le processus de prise de décision, au besoin.

Sites en pré-construction : Collecte de données grâce à l'examen de plans

Pour les évaluations de site en pré-construction, votre spécialiste du Programme RHFAC examinera les dessins architecturaux tels que des plans de situation, des dessins de façade et en coupe, des devis, des échéanciers, des esquisses et des planches de matériaux.

Votre équipe de design devra fournir toute l'information nécessaire à votre spécialiste du Programme RHFAC. Votre spécialiste du Programme RHFAC remplira le sondage d'évaluation du Programme RHFAC en se basant sur les données disponibles pour décision, avec votre attestation pour les caractéristiques qui n'ont pas été finalisées.

Annexe F : Demande d'examen du résultat d'évaluation

Pour toute question concernant votre résultat final, communiquez d'abord votre spécialiste du Programme RHFAC. Si les problèmes persistent, vous ou votre spécialiste pouvez demander au Programme RHFAC de procéder à une révision dans les trois mois suivant la décision.

Pour demander au Programme RHFAC de revoir votre résultat, envoyez un courriel à access@rickhansen.com en indiquant les renseignements suivants :

- Nom de l'organisme
- Nom et adresse complète du site
- Les lignes précises ou éléments précis de votre sondage d'évaluation du Programme RHFAC pour lesquels vous souhaitez obtenir une révision ainsi que la raison pour laquelle vous souhaitez la révision.

Le Programme RHFAC rendra une décision finale à sa discrétion. Toutes les décisions sont définitives.





Fondation Rick Hansen

3820, Cessna Drive, bureau 300 Richmond (C.-B.) V7B 0A2

1-800-213-2131 | @RickHansenFdn Numéro d'enregistrement

d'organisme de bienfaisance : 10765 9427 RR 0001



Agréé

IMAGINE CANADA

Le sceau de confiance du Programme de normes est une marque d'Imagine Canada qui est utilisée sous licence par la Fondation Rick Hansen.